



LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU LAGON S'AGRANDIT

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS 2017

QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU LAGON ?

Depuis juin 2016, pour relayer l'action de la province Sud afin de mieux protéger l'ensemble patrimonial des écosystèmes marins du lagon et le valoriser durablement, il a été constitué un réseau de personnes volontaires dénommées *Les Ambassadeurs du Lagon* en province Sud.

Ces personnes exercent une activité professionnelle nautique et utilisent le lagon comme support de développement de leurs activités auprès de leur clientèle.

Ces personnes titulaires de l'emblème des Ambassadeurs du lagon s'engagent personnellement et collectivement à défendre, valoriser et promouvoir ce patrimoine de biodiversité exceptionnelle ainsi que les valeurs attachées à ce patrimoine dans le respect des réglementations en vigueur et des principes édictés par une charte dédiée.

LA GENÈSE DU RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU LAGON

La fréquentation des îlots et du lagon, notamment sur le Grand Nouméa, est inéluctablement à la hausse, voire en augmentation inquiétante sur les îlots en réserve tels que les îlots Signal et Larégnère. Cette hausse de la fréquentation implique des impacts environnementaux démultipliés, durables et pouvant être irréversibles à terme. La période estivale est particulièrement l'objet de pressions accrues sur nos ressources et milieux marins.

Les évolutions des usages ainsi que l'engouement que suscitent les activités nautiques demandent maintenant la mobilisation d'un plus large réseau de collaborateurs professionnels pour véhiculer les messages de comportements adaptés auprès des usagers et des clientèles de prestations touristiques.

En attestent les données suivantes :

- **+ 470 %** d'augmentation du nombre d'embarcations de plaisance entre 1980 et aujourd'hui,
- **+ 83 %** d'accroissement de la population entre 1983 et 2014 pour l'ensemble du territoire (dont +50 % pour le Grand Nouméa).
- **26 081 embarcations** recensées en 2015 dont une majorité sur le Grand Nouméa, et 90% de flotte de plaisance,
- **582** nouvelles immatriculations de navires recensées en 2016 ;
- **17 entreprises de charter** recensées
- **29 entreprises de location** de plaisance.

Compte tenu de la population présente, il est aujourd'hui estimé qu'il existe **1 bateau pour 10 habitants** en Nouvelle-Calédonie.

C'est face à ce constat qu'un travail partenarial avec les professionnels du tourisme nautique s'est engagé et initié en 2016, visant notamment à atteindre les objectifs communs de développement économique et social en accord avec la préservation des espaces naturels, notamment les sites protégés.

COMMENT FONCTIONNE LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU LAGON ?

Tout d'abord, les opérateurs nautiques touristiques doivent répondre aux critères qualitatifs d'adhésion définis par la charte.

Le titre d'Ambassadeur est attribué de façon nominative, non cessible, pour une durée de **2 ans**, renouvelable par une démarche explicite et **conditionné par le suivi des formations annuelles dispensées par la province Sud**.

Les Ambassadeurs du lagon constituent un réseau de professionnels responsables et pouvant valoriser autant que de besoin ce titre auprès de leur clientèle. La Province s'engage en contrepartie à les former et à les informer dans le domaine de l'Environnement ainsi qu'à leur fournir des outils pédagogiques adaptés.

Une fois l'examen obtenu, le titre d'Ambassadeur du lagon est remis par la province Sud ainsi qu'un certain nombre d'outils pédagogiques associés au réseau (un logo dédié, un brassard individuel, un pavillon d'identification en mer pour leur embarcation et un kit de documents).

QUI PEUT S'INSCRIRE AU RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU LAGON ?

Le prétendant/candidat au titre d'Ambassadeur du lagon doit :

- Exercer une activité professionnelle touristique et nautique ;
- Travailler dans une entreprise titulaire des agréments touristiques et des permis de navigation à jour nécessaires à l'exercice de son activité ;
- Adapter ses pratiques aux principes d'un tourisme responsable ;
- S'engager dans une démarche d'animation pour mieux faire connaître et promouvoir la protection et la valorisation des écosystèmes marins auprès de ses clients ;
- Suivre l'intégralité des formations dispensées par la province Sud ;
- Passer et réussir l'examen correspondant ;
- Souscrire et s'engager au respect des clauses de la charte dédiée dans le cadre de ses prestations économiques et touristiques.

LES CYCLES DE FORMATION 2017

| THÉMATIQUES FORMATION | DURÉE | DATE PRÉVISIONNELLE |
|--|--------|-----------------------|
| Module 1 Présentation du réseau des Ambassadeurs et des missions des gardes nature | 1 h | Lundi 23 octobre 2017 |
| Module 2 Réglementation : Les fondamentaux relatifs aux espèces marines réglementées et protégées, aires protégées et répartition des compétences sur le domaine public maritime | 6 h | Lundi 23 octobre 2017 |
| Module 3 Réglementation et postures : îlots et bons comportements | 2 h 30 | Lundi 30 octobre 2017 |
| Module 4 Scientifique : la population de dugongs en Nouvelle-Calédonie | 2 h 30 | Lundi 30 octobre 2017 |



COMMENT S'INSCRIRE ?

Les prétendants au titre d'Ambassadeur du lagon doivent candidater et s'inscrire au prochain cycle 2017 de formations organisées par la province Sud.

Les formations sont limitées à 20 candidats pour l'année 2017.

La fiche d'inscription est à retourner dûment complétée avec l'ensemble du dossier :

- Par mail : denv.contact@province-sud.nc
- Par courrier ou à déposer :
Service des gardes nature
Direction de l'Environnement
6 route des Artifices
BP L1 98 849 Nouméa CEDEX

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre le service des gardes nature de la direction de l'Environnement au 20 34 70 / 20 34 00.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :
LE 15 OCTOBRE 2017 INCLUS**